

Rapport d'activités 2009

1. Constitution CPL (Conseil de la Publicité du G-D de Luxembourg).
Sur initiative de représentants des annonceurs, des médias et de leurs régies ainsi que de la « Markcom » (l'Association Luxembourgeoise des Agences-Conseils en Communication), il a été constitué en date du 20 novembre 2008.
2. Constitution CLEP (Commission Luxembourgeoise pour l'Ethique en Publicité).
La CLEP est composée d'au moins 7 membres nommés par le CPL. Leur mandat renouvelable est de 2 ans. La CLEP se réunit autant de fois que le nombre et l'urgence des affaires le justifient. Les plaintes lui sont adressées par le public à l'exclusion des entreprises et organisations à but commercial. La CLEP peut aussi se saisir elle-même. Les plaintes introduites sont traitées gratuitement. Le montant dû pour toute demande d'examen préalable est de 100€.
3. Mise à jour du Code de Déontologie au Luxembourg.
Le Code de Déontologie existant a été mis à jour sur base du code actuel de la Chambre de Commerce Internationale et du Code de Déontologie belge. Le code de déontologie est basé sur les critères suivants :
 - Principes généraux de déontologie de la publicité
 - Véracité
 - Loyauté et honnêteté
 - Décence
 - Responsabilité sociale
 - Responsabilité environnementale
 - Respect et protection de la vie privée
 - Conformité aux règles spécifiques et au code de la Chambre de Commerce Internationale
 - Règles déontologiques spécifiques.
 - De la publicité en relation avec l'enfance
 - De la publicité relative à l'alcool
 - De la publicité relative aux produits de santé
 - De la publicité relative aux produits bancaires et assurances
4. Séances de Travaux et Réunions.
Depuis sa création le CPL s'est réuni à 10 occasions entre le 16 décembre 2009 et le 19 avril 2010. 2 réunions de travail ont eu lieu entre le CPL et le CLEP .
5. Autres activités
Conformément à son objet et afin de promouvoir les activités du CPL, il a été décidé d'organiser en priorité des entrevues avec les acteurs les plus concernés, à savoir :
 - Ministère de l'égalité des chances 30/10/09
 - Mouvement écologique 16/11/09
 - ULC 19/11/09Une concertation a eu lieu avec l'ACA dans le cadre de la mise en place de leur code de bonne conduite relatif à la publicité en assurance-vie individuelle.

05/02/2009 = Réunion entre des représentants du CPL et du Conseil de la Publicité Belge (CP) ainsi que le Jury d'Ethique belge (JEP)

10/12/2009 = Réunion de Travail à Luxembourg avec le Président Oliver Gray et Pit Jasperts, Président du Jury belge et vice président d'EASA (European Advertising Standards Alliance).